

--- MOTION ---

Motion de soutien au CHRU de Nancy

Etablissement public de santé, le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Nancy regroupe plusieurs sites hospitaliers de la métropole nancéienne situés sur les villes de Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy. Positionné parmi les meilleurs hôpitaux publics de France, cet établissement est reconnu comme un hôpital d'excellence dans les trois domaines que sont les soins, la recherche et l'enseignement. Avec plus de 9 600 professionnels en 2017, le CHRU de Nancy est le premier employeur de Lorraine.

Engagé depuis 2013 dans un plan de refondation, la direction du CHRU de Nancy et l'ensemble de ses personnels médical et non médical se sont fortement mobilisés pour parvenir à la réduction du déficit structurel de l'établissement tout en améliorant la prise en charge des patients et les conditions de travail de ses professionnels.

Considérant l'intégration du CHRU de Nancy au grand plan national d'investissement 2017 - 2021 "territoires de soins 2021" actée par la Ministre de la Santé en 2017 ;

Considérant la pression budgétaire forte qui pèse sur les hôpitaux publics et les efforts d'optimisation conséquents que le CHRU de Nancy a déjà réalisés dans le cadre de son plan de refondation : 42 millions d'euros de dépenses en moins, près de 400 postes supprimés et plus de 200 de lits fermés ;

Considérant que les 4 missions successives menées par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le CHRU de Nancy ont abouti à la réalisation des préconisations de celle-ci ;

Considérant que des économies structurelles importantes pourraient être réalisées grâce au regroupement immobilier sur le site unique de Brabois acté par le Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) en avril 2017 ;

Considérant que les aides promises par l'Etat à hauteur de 120 M€ ne sont toujours pas honorées et retardent le lancement du projet immobilier du CHRU de Nancy ainsi que la logique territoriale de développement d'un grand pôle hospitalo-universitaire,

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle demande au gouvernement :

- Le démarrage rapide de la nouvelle mission annoncée par l'IGAS ainsi qu'un délai convenable pour l'établissement de son compte rendu d'évaluation et la mise en œuvre de ces préconisations ;
- l'inscription du dossier du CHRU de Nancy lors de la séance COPERMO de novembre 2018 ;
- le déblocage rapide des fonds permettant au CHRU de Nancy d'engager son projet de regroupement immobilier dont la pertinence est reconnue ;
- De prendre en compte, dans les arbitrages qu'il sera amené à formuler :
 - les efforts déjà engagés par l'établissement, notamment en matière de compression du personnel,
 - l'ancrage territorial du CHRU garantissant un accès aux soins de qualité et de proximité aux habitants du territoire sud lorrain,
 - son excellence lui permettant de répondre aux enjeux de l'hôpital de demain.